

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « ONFAITDELACOMPTA » en abrégé « OFC »

Siège Abidjan, Cocody, Abidjan Cocody angre, Lot
3775, Ilot 307

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 20 Mars 2023 reçus par Me LOGBO Marie Chantal, NOTAIRE, et enregistrés au CEPICI le 22 Mars 2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ONFAITDELACOMPTA » en abrégé

« OFC »

Objet : la société a pour objet ,en tous pays et plus particulièrement en république de cote d'ivoire ,toutes opérations concernant: comptabilité, fiscalité; gestion d'entreprise; audit et contrôle de gestion; consultance aux PME/PMI; droit fiscal et aspects juridiques; le conseil juridique et fiscal; évaluation d'entreprises;

- la prise en participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises. et plus généralement, toutes opérations industrielles ,commerciales, ou financières, immobilières ou mobilières, de services se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, et susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Cocody, Abidjan Cocody angre, Lot
3775, Ilot 307

Dirigeant(s) M KOUAME ZEGBE N'GUESSAN YVES
STEPHANE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-03672 du 03/04/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°26089/GTCA/RC/2023 du 03/04/2023

